

FICHE CANDIDATURE CLASSE DEPARTEMENTALE JUDO

NOM :

PHOTO

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

TELEPHONE :

SIGNES PARTICULIERS :

CLUB :

MEILLEURS RESULTATS SPORTIFS :

OBJECTIFS(à plus ou moins long terme) :

OBSERVATIONS PROFESSEUR CLUB :

CLASSE ANNEE 2012-2013 :

ORIENTATION 2013-2014 :

« souhaite me porter candidat à l'entrée au centre labellisé d'entraînement »

signature des parents

signature du(de la)candidat(e)

candidature à adresser à Mr MOUTTOU Christian

37, rue Georges Buffon

56000 VANNES

Tél : 06.03.46.56.69

E-mail : christianmouttou@sfr.fr

Comprenant :

-fiche ci-dessus dûment complétée

-deux enveloppes timbrées aux nom, prénom et adresse du(de la)candidat(e)

-1 photo d'identité

-photocopies des bulletins scolaires 1^{er} et 2^{ème} trimestres

Avant le 31 Mai 2013 svp !

CHARTRE SPORTIVE DE FONCTIONNEMENT DU C.L.E

La classe départementale ne se substitue pas au club mais propose en complément , une pratique plus intensive et soutenue aux sportifs motivés et passionnés par le Judo .

L'alliance nécessaire entre le judoka et sa famille , la classe départementale et le club repose est fondée sur les principes suivants

Article 1 ou règle1 :

Les judokas continuent à être licenciés et régler leur adhésion au sein d'un club .

Article 2 :ou règle 2

Le club ou est licencié l'élève reste la structure de référence et principale organisatrice de la vie sportive du judoka .

Le club est notamment responsable de :

- La participation et l'inscription aux championnats individuels et par équipe
- La participation et l'inscription à des tournois interclubs
- L'évaluation pour l'accession au grade supérieur (passage de ceinture).

Article 3

Un lien continu doit être maintenu avec le club par la participation aux entraînements hebdomadaires . Il est demandé :

- Aux internes (éloignés de leur club) : la participation à un entraînement hebdomadaire au sein de leur club
- Aux externes : la participation à deux entraînements hebdomadaire au sein de leur club . Pour ce faire , une décharge partielle ou totale d'entraînement peut être accordée au sein du centre d'entraînement le jour ou il y a séance d'entraînement dans le club .

Article 4

Un cahier ou carnet de liaison permettant le lien et l'échange d'informations entre le centre , les parents et le club mis en place . Il devra être régulièrement consulté et utilisé quand cela s'avère nécessaire, par les trois parties concernées .

signatures

.

Responsable de la C.D.

Parents

Professeur du club